

PROCES-VERBAL
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2014.

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire soussigné, certifie que le procès-verbal du Conseil municipal, en date du 06 Mai 2014 a été affiché le 21 Mai 2014, dans les conditions prévues à l’Article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 05 Juin 2014, Jean-Yves GUELLIER, Maire de Molineuf, a convoqué le Conseil municipal en séance ordinaire pour le 12 Juin 2014, afin de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- 1- Commission Communale des Impôts Directs : Liste des contribuables proposés.
- 2- Prix de vente des albums photo du Centenaire de Molineuf.
- 3- Prix du repas du 14 Juillet.
- 4- Choix d’une adhésion à l’Agence Technique Départementale pour la voirie et ses dépendances.
- 5- Communauté d’Agglomération de Blois : conditions financières et patrimoniales du transfert des villages d’entreprises à AGGLOPOLYS.
- 6- Questions diverses.

Étaient présents :

M. Jean-Claude GOHIER, M. Jean-François CHAMP, M. André MANDARD, Mme Christine PAVY adjoints au Maire.
Mme Axelle BERGERON, Mme Isabelle BOUCARD, Mme Edith COULMEAU, Mme Isabelle DAVY, Mme Chloé GAUTIER, M René GROSOS, M Serge NOUZIERES, M Dominique PILLOT, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Madame Dorothee ANSERMINO qui a donné pouvoir à Monsieur Serge NOUZIERES.
Monsieur Jean-Claude FROMET qui a donné pouvoir à Madame Christine PAVY.

Mme Christine PAVY a été nommée secrétaire de séance.

Le Maire demande l’approbation du procès-verbal du 06 Mai 2014.
Le procès-verbal du 06 Mai est approuvé à l’unanimité.

Le Maire passe à l’ordre du jour.

1- Commission Communale des Impôts Directs : Liste des contribuables proposés.

Le Maire explique qu’une fois le taux des impôts directs voté, il faut tenir compte de différents paramètres pour définir les impôts locaux. La Commission communale composée de 4 personnes de la commune, une hors commune et un habitant la commune, propriétaire de bois, se réunit une fois par an pendant 6 ans. L’administration fiscale demande une liste de 24 noms et retient 6 titulaires et 6 suppléants.

Suite au renouvellement des Conseils municipaux, il convient de procéder à la constitution d’une nouvelle commission communale des impôts directs pour la commune.

Elle est composée du Maire, de 6 commissaires titulaires et 6 suppléants, désignés par l’administrateur général des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double dressée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal à l’unanimité propose la liste des 12 contribuables annexée à la présente.

2- Prix de vente des albums photo du Centenaire de Molineuf.

Il a été commandé 85 albums à 50 € chacun au moment du centenaire de la commune, en commande groupée. Actuellement des personnes souhaitent en acheter et le prix serait fixé à 70€, la commune ne bénéficiant plus de la réduction.

Il est nécessaire de délibérer sur cette proposition.

Le Maire rappelle qu'une régie de recettes générales, pour activités occasionnelles a été créée avec avis favorable du trésorier d'Onzain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, FIXE :

- Le prix de l'album photo du centenaire à 70€ l'unité.

3- Prix du repas du 14 Juillet.

La commission a fixé le prix du repas à 7€, comme l'an dernier, il n'est donc pas nécessaire de reprendre une délibération.

Mr GROSOS demande quel est le prix de revient du repas. Mme PAVY répond environ 10 € en comptant l'ensemble des dépenses du 14 Juillet.

Mr MANDARD indique qu'il avait été évoqué de louer à cette occasion des structures gonflables pour les enfants.

Il faut compter 150 € par structure. Ces deux jeux pourraient être installés dans les jardins de la Mairie. Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe.

Mme BERGERON aimerait prévoir des chants avec des musiciens locaux ou avec ceux qui le souhaitent de l'Harmonie Fanfare d'Orchaise.

4- Choix d'une adhésion à l'Agence Technique Départementale pour la voirie et ses dépendances.

Le Maire explique que jusqu'à maintenant les communes bénéficiaient d'une aide de la DDT pour l'entretien de la voirie, appelée ATESAT. Cette aide ne se fera plus à compter du 1^{er} juillet.

C'est le Conseil Général qui va accompagner les communes en créant une Agence Technique Départementale ayant une mission de conseil, d'assistance à la maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage dans les aménagements de sécurité, entretien de voirie, assainissement pluvial de la voirie.

Le coût est de 1€/habitant.

Le Maire demande si la commune peut s'en passer. Mr GOHIER répond que non car cette aide est indispensable pour les conseils et avis dans les domaines cités.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante de la création, en raison de la disparition progressive de l'ATESAT proposée jusqu'alors par les services de l'État, entre le Département, les Communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), d'une agence technique départementale en Loir et Cher.

En effet, conformément à l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette agence créée sous forme d'un Etablissement Public Administratif a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du département qui auront adhéré, une assistance technique pour leurs projets portant sur la voirie et ses dépendances.

À cette fin, elle est tenue d'entreprendre toutes études, recherches, démarches pour accomplir ses missions de conseils, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et Maîtrise d'Œuvre.

Le siège de cette agence est fixé à BLOIS, cité administrative, 34 avenue Maunoury, Porte B, 2^{ème} étage.

La commune souhaite adhérer à cette agence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et compte tenu de l'intérêt pour la commune de l'adhésion à un tel organisme d'assistance :

- APPROUVE les projets de statuts de cette agence technique départementale joints à la présente délibération
- DECIDE d'adhérer à cette agence et nomme comme représentant : Jean-Claude GOHIER.
- S'ENGAGE à verser, à l'agence, une participation dont le montant annuel sera proposée au Conseil d'Administration à 1 euro par habitant.

5- Communauté d'Agglomération de Blois : conditions financières et patrimoniales du transfert des villages d'entreprises à AGGLOPOLYS.

Le Maire explique qu'Agglopolys ayant la compétence Développement Economique, il convient que les deux villages d'entreprises de la Ville de Blois : Arrou et Bégon la Pérouse, soient transférés à Agglopolys.

- Village de l'Arrou : Agglopolys versera à la Ville de Blois la somme de 1 234 668 €. (Agglopolys récupérera cette somme par le biais de locations ou ventes aux entreprises)

- Village de Bégon-La Pérouse : Ce village plus récent fait l'objet d'une concession à la société d'Economie Mixte 3 Vals aménagement de 2004 à 2024.
En 2024, la Ville de Blois (puis Agglopolys) en deviendra propriétaire.
Dans ce cas, par contre c'est la Ville de Blois qui versera à Agglopolys la somme de 1 554 641€ pour pallier un éventuel déséquilibre financier au titre de garantie et d'emprunt en cours.

Le Conseil municipal décide de reporter la prise de délibération et avoir davantage de renseignements.

6- Questions diverses.

- Droit de Prémption Urbain.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'a pas exercé son droit de Prémption Urbain sur :

- La parcelle appartenant à Madame MORINA Janine veuve AYMON Section E-n°1122 et n°1129 située à Molineuf – 4 avenue de Blois – 41190 MOLINEUF.

- La parcelle appartenant à Monsieur COURTOIS Michel et Madame MONTEIRO DE FARIA COUTO Maria Section E – n° 307 et n° 871 situées à Molineuf –6 chemin de la Vallée - 41190 MOLINEUF.

- Réunion publique sur le secteur de La Loge.

Une réunion est prévue Lundi à 18h00 à la Mairie avec les riverains du projet de La Loge pour entendre leurs observations éventuelles.

- Mise en place des grilles horaires du regroupement scolaire.

- Mme DAVY fait savoir que les nouvelles grilles horaires qui seront appliquées à la rentrée ont été votées en réunion SIVOS le 02 Juin 2014.

La demi-journée supplémentaire est fixée au Mercredi matin.

L'école se terminera à 15h45 à Molineuf et Chambon et à 16h00 à Orchaie à cause du car scolaire.

Les horaires du car sont inchangés.

Il y aura une garderie améliorée avec un intervenant supplémentaire à Orchaie et à Chambon, mais pas d'activités spéciales pour l'instant.

Il reste à finaliser l'organisation périscolaire avec le personnel existant, l'utilisation des locaux, le temps de travail et l'information aux parents.

L'aide de l'État sera de 50 €/élève soit 8 500 € pendant 2 ans.

Le Maire remercie Mme DAVY pour tout le travail qu'elle a déjà effectué et ce dans des délais très courts.

Mme DAVY rappelle que la fête de l'école de Molineuf a lieu à 18h30 le 13 juin et celle de Chambon le 27 Juin à 18h 00 avec l'organisation d'un spectacle. La remise des prix aux élèves de CM2 aura lieu à 18h30. Cette année ce sont des bons lecture qui seront distribués à la place des dictionnaires. Mme DAVY demande à quelques élus d'être présents. Il n'y aura pas de fête d'école à Orchaie.

Mme DAVY indique qu'une réflexion doit être menée sur les locaux libérés de l'école avec les enseignants, les ATSEM et l'Accueil de loisirs.

Le Maire reconnaît la grande adaptabilité du personnel de l'ALSH depuis de nombreuses années dans leur utilisation des locaux et demande qu'une salle leur soit réservée en totalité.

- Les Associations.

Le Maire fait part de l'intense activité du milieu associatif avec Festicisse, la Fête au village, les Radeaux de la Cisse, le Trail des Moulins, la randonnée avec CVC41 et la promenade nocturne de 13 Juin. Ces manifestations ont été très suivies et très appréciées.

- Prochains Conseils Municipaux.

Ils auront lieu, les 04 Juillet à 20h, 5 Septembre à 20h, 8 Octobre à 20h, 7 Novembre à 20h et le 4 Décembre à 20h.

TOUR DE TABLE.

- Mr GROSOS revient sur la journée des Rinceaux qu'il a beaucoup appréciée et souhaiterait que l'idée du pique-nique soit pérenne ou organisé à l'occasion de la journée éco citoyenne.

Il demande que les graffitis gravés sur la table de pique-nique au lavoir du Gué Taureau puissent être nettoyés.

Il aimerait que la passerelle prévue aux Rinceaux se fasse.

Mr CHAMP souhaiterait que les bancs amovibles qui ont été mis aux Rinceaux soient installés définitivement.

Il signale que la subvention de 870 € versée par la Commune à l'ADMR a été refusée par le Trésorier d'Onzain car elle doit être versée maintenant par Agglopolys qui a pris la compétence.

- Mr PILLOT indique que le coût de la passerelle aux Rinceaux a été chiffré à environ 80 000 €. Il attend d'autres devis et précise qu'il faudra trouver des organismes pouvant subventionner ce projet (Pays des Châteaux, Conseil Général...).
- Mr PILLOT a fait un montage vidéo des radeaux descendant la Cisse pour mettre sur le site de la Commune.
- Mme BOUCARD a reçu une invitation à l'Assemblée générale du COS le 26 Juin. Elle en fera le compte rendu.
- Le Maire indique que les travaux de réfection des sanitaires de l'école ont commencé. Les toilettes seront à l'intérieur avec 2 WC, 1 WC pour handicapé, une douche et un local pour les produits et matériel de ménage. Les travaux devraient se terminer fin Juillet.
- Mr GOHIER explique que les coussins berlinois ont été posés Chemin du Gué Taureau et que les 2 autres le seront la semaine prochaine. Il signale que lors de ces travaux, la perceuse achetée par la commune a grillé, car non adaptée pour ce travail. Il a fallu louer un perforateur.
- Mr CHAMP répond qu'il est pour acheter du matériel de qualité, adapté aux besoins de la commune.
- Le dernier projet d'aménagement du carrefour Route de Chambon et Route de Blois n'a pas été validé par le Conseil Général. Cette étude se poursuit.
- Mr GOHIER a demandé des devis pour la pose de poteaux en bois près du pont de Bury pour sécuriser les abords.
- Il indique qu'il faudra trouver une solution pour avoir un support permettant de poser des banderoles annonces pour les associations.
- Il a assisté à une réunion de SIDELC où 3 délégués cantonaux titulaires et 3 suppléants ont été désignés.
- Mme PAVY avec le groupe communication a créé un agenda électronique sur Google et propose un partage commun avec les conseillers et le personnel concerné pour une meilleure information. Chacun fera les mises à jour nécessaires. Les Conseillers sont d'accord.
- Mme BERGERON demande que le panneau « Impasse » chemin des Petits Prés soit plus visible car des voitures s'engagent dans le chemin et sont obligées de reculer dans sa cour pour repartir.
- Elle veut saluer le gros travail de l'association du Trail des Moulins.
- Mr NOUZIERES a eu une demande pour la pose d'un miroir en bas du chemin du vieux Tertre, car il n'y a pas de visibilité.
- Mr GOHIER répond que la commune est consciente de ce problème. Il faudrait que le miroir soit posé sur un bâtiment face au chemin du vieux Tertre mais aucun n'appartient à la commune.
- Mme COULMEAU rejoint Mr GROSOS pour l'idée de pérenniser un pique-nique aux Rinceaux.
- Mr MANDARD précise que le nouveau Président du Pays des Châteaux est Mr Christophe DEGRUELLE et le vice-président, Mr Gilles CLÉMENT.

Aucune autre question n'est soulevée, la séance est levée à 22h28.